

Discours d'ouverture

prononcé par

Monsieur Jacques DERMAGNE

Président du Conseil Économique, Social
et Environnemental de la République Française

à l'occasion du colloque européen

*« L'Enfant et la médiation familiale
En Europe »*

Palais d'Iéna

Le Jeudi 11 juin 2009

Monsieur le Président de l'UNAF, cher
François FONDARD,

Madame la Présidente du Forum
Européen, chère Annette MOUTET,

Monsieur le vice-président de la section de
l'Agriculture et de l'Alimentation, cher Joseph
Guimet,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Mesdames et Messieurs,

Chers Amis,

Bienvenue à toutes et à tous entre les
colonnes de notre hémicycle du Palais d'Iéna à
l'occasion de ce colloque européen organisé
par l'UNAF, en partenariat avec le Forum
européen, sur le thème : « *La place de l'enfant
dans la médiation familiale* ».

Ce colloque s'inscrit dans le cadre de ce
que nous considérons relever de la mission
première de notre institution, la réflexion et
l'action en faveur des valeurs qui fondent la
société.

La dimension européenne de ce colloque vient conforter une idée que nous défendons depuis toujours : l'Europe constitue, par son histoire, sa culture, ses avancées politiques et sociales, le lieu où se joue la construction d'un modèle de société susceptible de servir de matrice à la planète entière.

Parmi les piliers de ce modèle de société, figure la famille à l'intérieur de laquelle, sans tomber dans le déterminisme social, tout se joue pour l'enfant.

Ne nous y trompons pas : un modèle social ne se construit pas au hasard des circonstances, il est le résultat d'une volonté humaine et des choix qui sont faits par la puissance publique et le législateur, mais aussi par chaque individu.

Comme vous le savez, nous vivons aujourd'hui dans un monde qui connaît des mutations d'une ampleur inédite.

Ces mutations, économiques, sociales et culturelles affectent sévèrement l'ensemble de nos concitoyens, en particulier les familles les plus fragiles.

Face à la crise de civilisation que nous traversons, les incantations sont inutiles.

Notre ambition est à la fois des plus modestes, mais aussi des plus difficiles, puisqu'il s'agit d'appréhender les réalités mouvantes du monde dans lequel nous vivons, afin d'accompagner ceux qui, comme vous, mes chers Amis de l'UNAF et du **FORUM EUROPEEN**, cherchent à apporter des réponses concrètes dans des domaines aussi importants, pour la cohésion sociale et le bonheur des individus, que celui de la « **médiation familiale** ».

C'est donc avec beaucoup de plaisir que je vous accueille aujourd'hui ici au nom de l'ensemble de mes collègues du Conseil économique et social.

En organisant ce colloque avec le **Forum européen sur la médiation familiale**, l'UNAF témoigne d'une évidence : il ne peut plus exister de réponse satisfaisante dans le cadre étroit d'un pays, lorsqu'il est question de la famille et de la place de l'enfant dans la médiation familiale.

L'enfant est une personne et il occupe une place nouvelle au sein de la famille, il devient sujet de droit, il n'est plus cette instance symbolique, abstraite, autrefois interdite de parole.

Or, dans le domaine de la médiation familiale et de la place de l'enfant dans cette médiation, les pratiques en vigueur en Europe sont extrêmement variées, souvent éloignées des pratiques françaises.

Il est donc essentiel, pour l'avenir de l'Europe, si notre continent veut s'affirmer comme espace « *civilisationnel* » de référence pour l'ensemble de la planète, de croiser les savoirs en recherche, formation et action.

Ce n'est pas simplement une question de partage des expériences, car vous êtes tous impliqués, depuis de nombreuses années, dans le développement de la médiation familiale et votre action ne se réduit pas à un savoir-faire professionnel.

Votre ligne d'horizon est faite des valeurs de l'humanisme, non pas au sens compassionnel du terme, mais parce vous placez, au premier plan, la défense des valeurs humaines, notre bien le plus précieux.

Les outils de formation que vous avez conçus dans ce domaine sont largement opérationnels, puisqu'ils permettent de prévenir, limiter ou éviter les situations de rupture dans la famille, avec les conséquences tragiques que nous connaissons, en particulier pour les enfants.

Préserver la communication au sein de la famille, maintenir les liens entre les personnes, tel est l'enjeu de la médiation familiale.

Or, qui mieux que l'UNAF et le FORUM EUROPEEN, par la richesse et l'originalité de leurs travaux, l'engagement sans faille de leurs dirigeants et de leurs adhérents, peut aider à construire ou reconstruire des liens dans la famille perçue aujourd'hui dans sa diversité et son évolution ?

Ne pas anticiper, c'est subir.

Partager la connaissance et diversifier les modes de formation à la médiation familiale est une manière de donner à nos familles, à l'échelle européenne, les moyens de ne pas subir l'impact des mutations profondes que connaît notre société.

Le rôle de notre Institution est bien de vous accompagner, car vous incarnez, au plus haut point, l'engagement de la société civile, dans ce passage d'une civilisation à une autre...

...car, et je n'hésite pas à le dire, le GUIDE PRATIQUE édité par l'UNAF sur la Médiation familiale, n'est pas un recueil froid

de recettes destinées à apporter une réponse administrative à toutes les questions qui se posent, lorsqu'il s'agit d'ouvrir un dossier de médiation familiale.

Ce guide, comme votre colloque, contient en creux une philosophie de vie, un engagement auprès de ceux qui sont en situation de rupture.

Cette philosophie de vie irrigue, à l'échelle européenne, les réseaux que vous animez.

Vous transcendez ainsi les évolutions législatives de chaque pays pour donner naissance à une démarche et une culture européennes.

Mesdames Messieurs, mes Chers Amis, comme nous, vous appartenez au camp de ceux qui ne se résignent pas à subir l'évolution du monde.

Le Conseil économique, social et environnemental ne peut que s'associer pleinement à vos travaux, lorsqu'il s'agit de déterminer, d'abord à l'échelle européenne, mais aussi à l'échelle internationale, les conditions et les modalités de développement d'une médiation familiale exemplaire.

La loi repose sur la méfiance, elle introduit, nécessairement, un rapport de conflit entre les personnes, engendrant, par sa nature, même une situation d'affrontement.

A l'inverse, la médiation se fonde sur la confiance, le dialogue, sa vocation est justement d'éviter que les situations de rupture ne dégénèrent et ne se figent dans un débat judiciaire.

Alors que nous entrons dans une ère de « *judiciarisation* » de chaque parcelle de nos vies, il convient d'éviter que les situations de rupture ne viennent détruire la cohésion sociale et les valeurs humaines.

Votre ambition est noble et nous la partageons, car votre expertise est celle du quotidien et votre morale est celle de l'action.

Je vous remercie.

Jacques DERMAGNE